



RETANOL[®] XTREME



POUR RÉSISTANCES INITIALE ET FINALE EXTRÊMES
GARANTIES

RETANOL® XTREME

RÉSISTANCE À LA CHARGE EXTRÊME ET RAPIDE.

1. FONCTION

Pour la réalisation de chapes au ciment faibles en retrait et en tension de type adhérente, sur couche isolante ou de séparation ou comme chape sur chauffage. Retanol® Xtreme offre d'excellentes propriétés de mise en oeuvre, une excellente performance de pose et une garantie* d'obtention de la maturité de pose et de résistances.

2. PROPRIÉTÉS DE PRODUIT

- Fonctionnement quasi indépendant vis-à-vis de la température et de l'humidité de l'air
- Maturité de pose après 48 heures* pour carrelage avec 75 kg de ciment = 375 kg/m³ de la classe 42,5 R, après 72 heures* pour tous les autres revêtements
- Excellentes propriétés de mise en oeuvre jusqu'à des quantités de ciment de 100 kg par une résistance à l'arrachement nettement réduite
- Longue durée de mise en oeuvre malgré un durcissement rapide
- Convient aux zones à humidité permanente grâce à son insensibilité à l'humidité
- Env. 80 – 90 % de la résistance finale après 3 – 4 jours, env. 40 N/mm² après 48 jours avec 75 kg ciment = 375 kg/m³ de la classe 42,5 R, courbe granulométrique A/B, 0 – 8 mm, selon DIN 1045-2
- Résistances minimales atteignables CT-C40-F6 à CT-C60-F8 selon agrégats et quantité de ciment
- Enrobage des tubes dans le cas de chapes sur chauffage 30 mm pour une charge surfacique jusqu'à 3 kN/m²
- Chapes adhérentes dès 25 mm d'épaisseur de couche
- Chapes flottantes dès 35 mm d'épaisseur de couche

* Ces données sont valables pour une hauteur de 50 mm dans le cas de constructions non chauffées et de 65 mm max. en cas de chapes chauffées. En cas d'épaisseurs de chape supérieures, un renforcement du dosage à 450 – 500 ml mélange de chape standard = 2 250 ml/m³ – 2 500 ml/m³ est possible.

ATTENTION : le dosage 500 ml = 2 500 ml/m³ ne doit jamais être dépassé !

3. INSTRUCTION DE MÉLANGE

Au moins 62,5 kg de ciment ; dosage : 400 ml Retanol® Xtreme par mélange dans pompe à chape standard (cuve de mélange 250 l contenu brut) = 2 000 ml/m³

Remarque importante : des quantités de ciment > 62,5 kg = 312,5 kg/m³ et/ou des dosages > 400 ml = 2 000 ml/m³ n'entraînent aucune amélioration de la résistance par rapport à des chapes sans Xtreme.

Remplir comme d'habitude la machine à chape à moitié environ de sable et avec la quantité de ciment complète, ajouter Retanol® Xtreme à la première eau de gâchage (généralement 5 – 10 litres), puis remplir entièrement la machine. Pendant ce temps, ajouter progressivement la quantité d'eau résiduelle nécessaire jusqu'à l'obtention d'une consistance plastique rigide. Un mélange de 2 minutes provoque la nécessaire dissolution des composants, ainsi que l'action du Retanol® Xtreme ; il convient de respecter cette durée.

Retanol® Xtreme ne doit jamais être mélangé à d'autres additifs pour chapes et mortier.

Lors de la préparation, sélectionnez les ciments adaptés, respectez la quantité de ciment et les adjuvants **selon DIN 1045-2, courbe granulométrique A/B, 0-8 mm pour la réalisation de béton de chape.**

4. REMARQUES DE MISE EN OEUVRE

Les directives générales, les fiches techniques PCT et les prescriptions normatives relatives aux chapes en ciment doivent être respectées pour la réalisation de chapes Retanol®.



Galerie EUROPA Saarbrück - RETANOL® XTREME, RETANOL® EKA BLAU, CT-C55-F8-S80, maturité de pose : 14 jours

Le durcissement accéléré Retanol® Xtreme doit être pris en compte

- Température de mise en oeuvre de +5 °C à +28 °C max. (température ambiante et de support).
- Mettre en oeuvre Retanol® Xtreme dans un intervalle de 45 minutes après le mélange. Des températures élevées diminuent la durée de mise en oeuvre et inversement.
- D'une manière générale, les chapes Retanol® Xtreme devraient être tirées et lissées/frottées dans un intervalle de 60 minutes max.
- Ne jamais réactiver avec de l'eau un mortier de chape en cours de prise – cela concerne notamment le lissage mécanique ou manuel – ou mélanger avec du Retanol® Xtreme frais.
- Mélanger activement le Retanol® Xtreme avant chaque utilisation.
- Effectuer un secouage à intervalles réguliers (toutes les 30 minutes env.) durant la mise en oeuvre. Des « durées d'immobilisation » plus longues du bidon entraînent un dépôt des composants, ce qui nuit à l'effet et à la performance.
- Les courants d'air, le rayonnement solaire direct et les effets thermiques excessifs (période chaude au cours d'une saison froide) doivent être évités durant toute la mise en oeuvre. Les grandes parties vitrées et les zones de façades vitrées au niveau du sol doivent également être occultées.

REMARQUE IMPORTANTE : DES QUANTITÉS DE CIMENT > 62,5 KG = 312,5 KG/M³ ET/OU DOSAGES > 400 ML = 2 000 ML/M³ N'AUGMENTENT NULLEMENT LES RÉSISTANCES PAR RAPPORT À DES CHAPES SANS XTREME.

5. TYPES DE CIMENT

CEM I 32,5 R ou 42,5 R

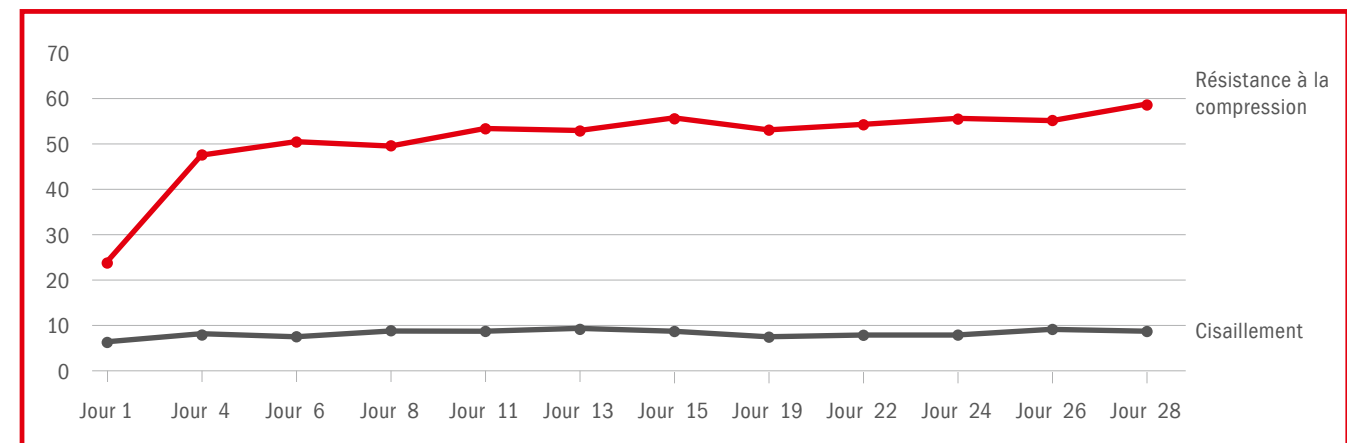
Alternative CEM II 32,5 R A-LL, 42,5 R A-LL et 42,5 N A-LL

6. VENTILATION PAR À-COUPS EN CAS DE CHAPES RETANOL® CHAUFFÉES OU NON

Une humidité de l'air ambiant élevée n'est pas nécessaire pour le séchage. Une ventilation par à-coups dès le second jour après la pose de la chape est par conséquent indispensable. Toutes les portes et fenêtres doivent être ouvertes entre 15 et 20 minutes 3 à 4 fois par jour. Le nécessaire renouvellement d'air est ainsi assuré, ce qui favorise largement le séchage. L'absence ou l'insuffisance de ventilation par à-coups retarde fortement l'obtention de la maturité de pose.

* Mise en oeuvre concrète compte tenu de toutes ces prescriptions PCT d'utilisation et de mise en oeuvre. Ou par le suivi de chantier PCT – une commande spécifique est pour cela nécessaire.

Exemple : évolution de la résistance à la compression



L'ensemble des données relatives à ce produit s'appuient sur une grande expérience pratique et sur des essais de PCT Performance Chemicals GmbH. Il est toutefois impossible de recenser toutes les conditions de chantier et de satisfaire toutes les prescriptions de réalisation correspondantes. Il est par conséquent recommandé de vérifier par des essais propres les possibilités d'application, l'aptitude à l'emploi et la faisabilité de ces données et des différentes mesures prévues. PCT garantit l'exactitude du contenu de cette information produit et des propriétés décrites, ainsi que l'action du produit. PCT se réserve le droit de modifier les spécifications produit. L'obligation de vérification des possibilités d'application et de l'aptitude à l'emploi ne s'appliquent pas dans le cadre du suivi de chantier par PCT (garantie chantier PCT).